

Outil d'évaluation des besoins:
bonne pratique et réflexions au
niveau national

1

Contexte fribourgeois

2

Politique relative à la personne en situation de handicap – un virage à 180°



Loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

Abrogée

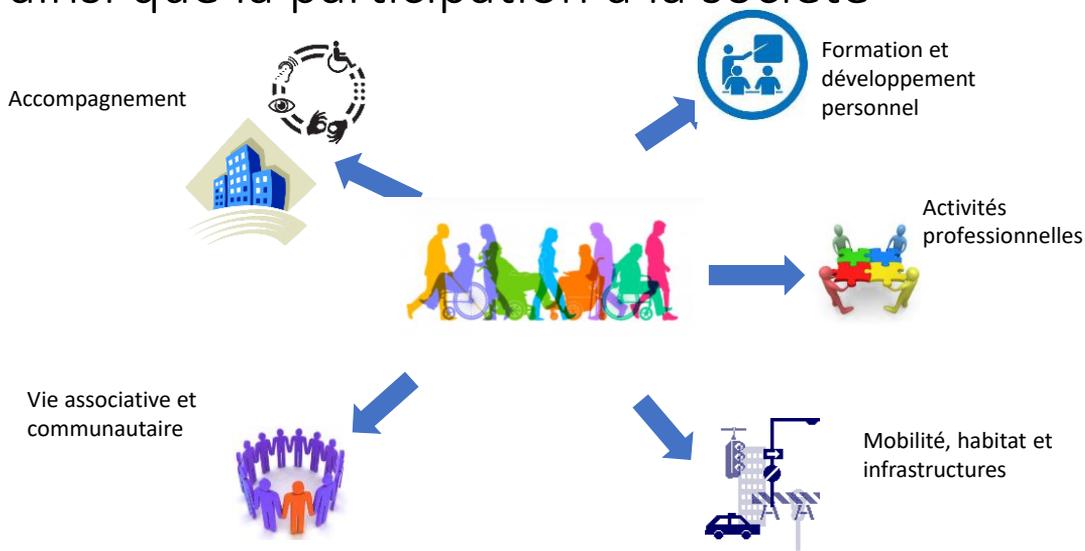


Loi du 12 octobre 2017 sur la personne en situation de handicap (LPSH)

Loi du 16 novembre 2017 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP)

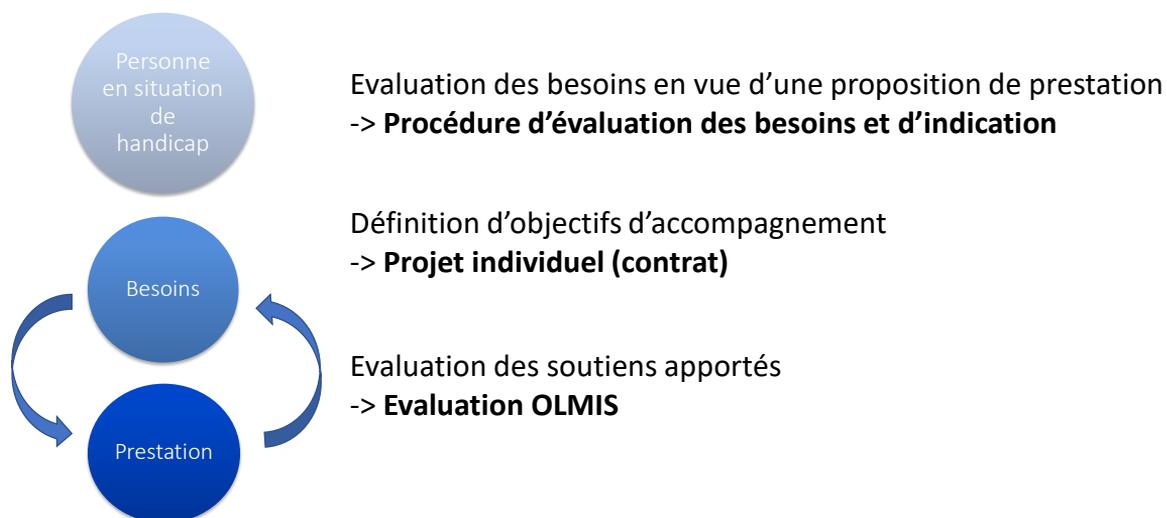
3

Promouvoir l'autonomie, l'autodétermination ainsi que la participation à la société



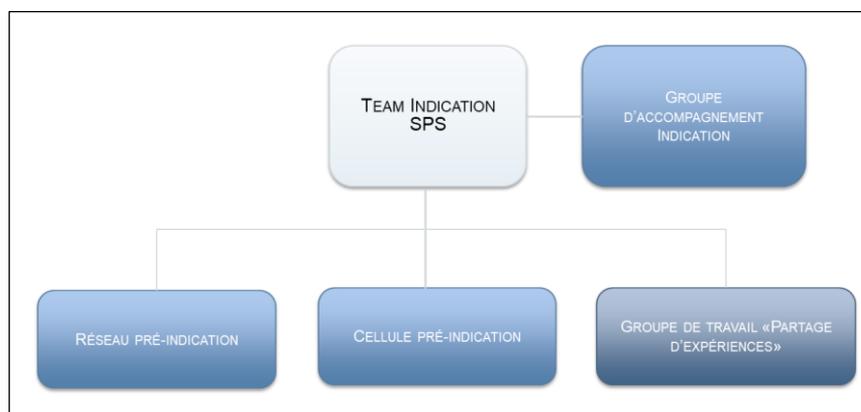
4

Garantir l'adéquation des prestations aux compétences et aux besoins des personnes en situation de handicap



5

Procédure d'évaluation des besoins et d'indication – organisation du dispositif



6

Procédure d'évaluation des besoins et d'indication – la réalité au quotidien

L'indication se fonde sur les besoins exprimés

- > Par la personne
- > Et/ou son représentant légal

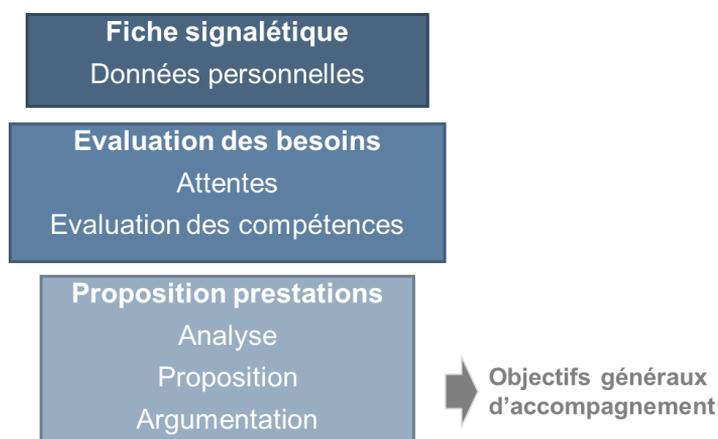
Elle tient compte des évaluations et démarches effectuées précédemment, p. ex.

- > Par les instances en charge des mesures de pédagogie spécialisée par l'Office cantonal de l'assurance-invalidité dans le domaine de l'orientation professionnelle

Les besoins de la personne sont analysés au moyen d'un outil commun à tous les partenaires de l'indication

7

Procédure d'évaluation des besoins et d'indication – structure de l'outil d'indication



8

Procédure d'évaluation des besoins et d'indication – finalité et objectifs

- A. L'indication fournit une information sur les besoins de la personne
- B. L'indication permet d'orienter adéquatement la personne en situation de handicap vers une prestation, vers un fournisseur de prestations

L'analyse des données de l'indication permet d'avoir

- > Des arguments pour justifier le développement de nouvelles prestations
- > Une information précise au sujet du placement des personnes en situation de handicap

9

Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens – finalité de l'évaluation OLMIS

- > Pour les *instances de subventionnement*, l'utilisation d'OLMIS
 - > Permet de vérifier l'adéquation de la prestation et de l'orientation institutionnelle de la personne
 - > Fournit un des indicateurs destinés à déterminer l'allocation de ressources aux institutions
 - > Fournit des informations importantes pour la planification
 - > Permet d'avoir une description du tissu institutionnel cantonal

10

Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens – finalité de l'évaluation OLMIS

- > Pour les *responsables des structures*, l'évaluation
 - > Fournit un des indicateurs destinés à justifier l'allocation de ressources
 - > Fournit un des indicateurs destinés à répartir les ressources au sein de la structure (approche quantitative) et à constituer les équipes (approche qualitative)
 - > Permet de documenter l'évolution de la nature et de l'intensité des soutiens
- > Pour les *intervenants de terrain*, l'évaluation
 - > Permet de légitimer les ressources nécessaires à la concrétisation des projets individualisés
 - > Permet d'orienter le développement de compétences chez les professionnels

11

Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens – l'outil OLMIS

Les grilles OLMIS évaluent l'intensité des soutiens apportés à une personne, étayés dans le projet individualisé, en référence aux milieux fréquentés

- > Dans ce contexte précis, il s'agit de soutiens apportés à la personne en matière de
 - > Soins de base
 - > Accompagnement socio-éducatif
 - > Et/ou d'accompagnement socio-professionnel

12

Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens – l'outil OLMIS

- > L'intervenant du terrain dispose de trois grilles : OLMIS Home, OLMIS Atelier, OLMIS Centre de Jour
- > Chaque grille se compose de 20 items répartis en quatre domaines de compétences
 - > Compétences pratiques et d'exécution
 - > Compétences émotionnelles et sociales
 - > Compétences cognitives et de communication
 - > Compétences physiques et fonctionnelles
- > A chaque items correspond un principe de normalisation

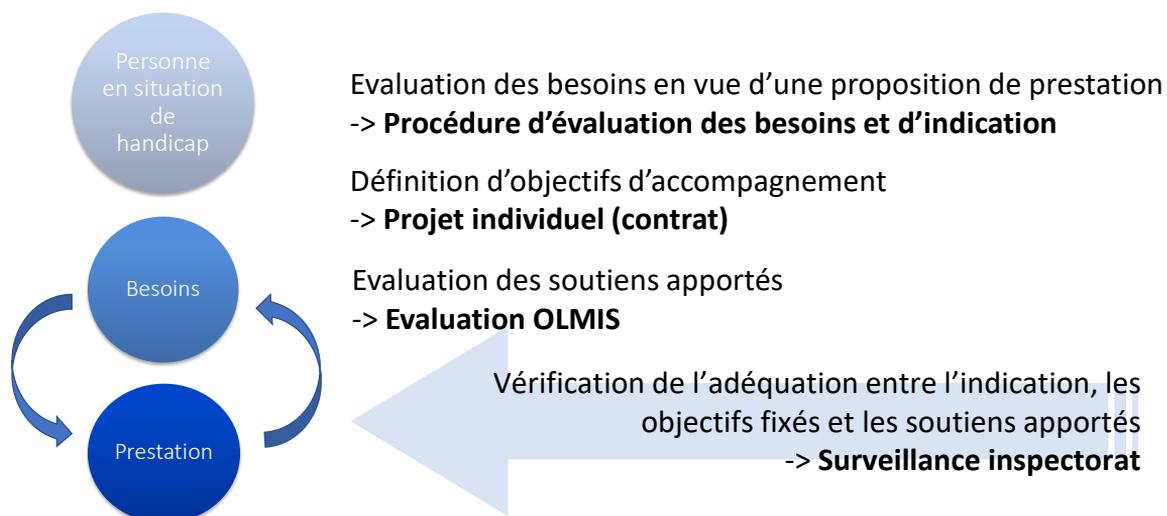
13

Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens – l'outil OLMIS

- L'évaluation consiste en une estimation de l'intensité des soutiens que l'intervenant du terrain apporte effectivement à la personne pour atteindre le principe de normalisation énoncé
- > L'estimation s'effectue sur la base d'une échelle de 0 à 4 : Aucun soutien apporté, Incitation de départ et/ou contrôle final, Indication et supervision du déroulement, Guidance verbale et/ou aide physique partielle, Accompagnement constant et/ou suppléance, Non pertinent

14

Garantir l'adéquation des prestations aux compétences et aux besoins des personnes en situation de handicap



15

Réflexions au plan national

16

Instruments de mesure adoptés par les cantons

Individueller Betreuungsbedarf (IBB)

- Evaluation du besoin individuel en accompagnement des personnes en situation de handicap au bénéfice de prestations institutionnelles. Dimension combinée à la mesure de l'allocation pour impotent
- Ce système a pour objectif de rendre les prestations transparentes et comparables, de manière à créer les bases d'un financement orienté sur les prestations
- Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Grisons, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie

IBBPlus et Individueller Hilfeplan (IHP)

- Choix de l'instrument en fonction des besoins de la personne
- IHP est utilisé pour déterminer les besoins en accompagnement des personnes dans le domaine résidentiel ou ambulatoire ou lors d'une demande supplémentaire
- Bâle-Ville et Bâle-Campagne choix parmi les deux outils
- Berne uniquement IHP

17

Logement à domicile – études en cours

Soutien au logement à domicile : modèles internationaux

- Mandatée par l'OFAS et dirigée par la Haute Ecole de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
- Analyse de différents modèles de soutien au logement à domicile mis en œuvre en Suisse, dans différents cantons, et dans une sélection de pays comparables à la Suisse
- Rapport attendu à l'automne 2022

Soutien au logement à domicile : instruments d'évaluation des besoins

- Mandatée par l'OFAS et dirigée par la Haute Ecole de Travail Social de Lucerne (HSLU) et la Haute Ecole de Travail Social valaisanne (HES-SO Valais)
- Description des différents instruments d'évaluation des besoins d'aide au logement à domicile disponibles en Suisse et analyse des principales différences, forces et faiblesses
- Rapport attendu à l'automne 2022

18

Merci pour votre attention